Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Refus de délivrance de titre de séjour

Par houss

Je suis un tunisien (ingénieur informatique) venu en France le 15 mars 2017 avec un visa stagiaire de 7 mois. Après la fin du stage j'ai créé un statut autoentrepreneur en développement informatique (fin août 2017) que j'ai utiliser pour faire une demande de changement de statut, au sein de la préfecture de Bordeaux, en demandant la carte de séjour du travailleur indépendant. J'ai eu 3 récépissé (le premier de 6 mois, deuxième et troisième de 3 mois) donc ça fait presque un an que j'attends le retour. J'ai fait les déclarations à l'URSSAF et payé l'impôt. Entretemps j'ai créé à Marseille une entreprise SASU (j'ai le Kbis et bénéficiant de l'ACCRE) qui est active juridiquement à partir du 18 juin 2018.
Après presque un an d'attente, j'ai reçu aujourd'hui un avis (daté de 13 août 2018) de refus et de quitter le territoire dans 30 jours.
Les raisons principales de refus :
Qu'en l'état actuel du dossier, monsieur XXX justifie pas tirer de son activité des moyens d'existence suffisants dans le respect de la législation en vigueur.
Qu'il n'est pas isolé dans son pays d'origine puisque ses parents et l'ensemble de sa fratrie y demeurent.
Qu'il est démuni de toute attache familiale forte en France.
Je suis sensé de quitter le territoire dans le délai de 30 jours et j'ai la possibilité de former un recours administratif dans le délai de deux mois.
Est-ce que je doit contacter un avocat de Bordeaux pour contester ?
Je peux faire appel à un avocat hors du Bordeaux ?
Ou je dois contacter un avocat à Marseille pour faire une nouvelle demande le lieux de la création de la nouvelle entreprise?